



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Olivier Deleuze, *Président* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Cécile Van Hecke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Alfred Léon Godart, Gabriel Patrick Michel Persoons, Martin Thomas Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliise, Félix Boudru, Florence Simonne Renée Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 04.12.18

#Objet : Application de l'article 279 de la Nouvelle Loi Communale.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 et 279 de la NLC;

Considérant que tous les membres du Collège élu appartiennent au rôle linguistique francophone ;

DECIDE

d'appliquer l'article 279 de la nouvelle loi communale

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 17 votes positifs, 7 votes négatifs, 5 abstentions.

Non : Philippe Desprez, Sandra Ferretti, Eric Alfred Léon Godart, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Christine Roisin, Laurent Van Steensel.

Abstentions : Alain Wiard, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Martin Thomas Casier, Florence Simonne Renée Lepoivre.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

Le Président,
Olivier Deleuze

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 13 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze

